

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 11 juin 2025**

**Délibération N° : 20250611-05**

**OBJET : Demande de dissolution de l'A.F.R. de RISTOLAS et transfert de son patrimoine dans le domaine privé de la Commune.**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION : 04/06/2025**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12**

**Carine AUDIER-MERLE – Philippe BOULET – Florian BOURCIER – Florent BUES – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Joël GAUCHE – Charles LACROIX – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Philippe RIBOT – Nicolas TENOUX -**

**POUVOIRS : 0**

**NOMBRE DE VOTANTS : 12**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE**

Vu l'article L22-12-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que à l'A.F.R. de Ristolas (Association Foncière de Remembrement de Ristolas) est tombée en désuétude depuis plusieurs dizaines d'années.

En effet, il expose que cette A.F.R. n'a plus aucun fonctionnement administratif, budgétaire et comptable depuis des années.

Au vu de ces éléments, il demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander la dissolution de cette A.F.R. au Préfet des Hautes-Alpes ainsi que le transfert du patrimoine de l'A.F.R. de Ristolas dans le domaine privé de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS et la réintégration du solde dans les caisses de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté par 12 voix **pour** ;

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes de dissoudre l'A.F.R. de Ristolas,

**DEMANDE** le transfert du patrimoine de l'A.F.R. de Ristolas dans le domaine privé de la commune d'ABRIES-RISTOLAS,

**DEMANDE** la réintégration du solde dans les caisses de la Commune d'Abriès-Ristolas,

**AUTORISE le Maire** à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

